

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,

Vu les travaux d'intervention de taille de haie le long de la rue Jean-Baptiste Macaux, réalisé par l'entreprise TERIDEAL, 661 avenue François Mitterrand, 62730 MARCK.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement et le dépassement seront interdits au droit des travaux Rue Jean-Baptiste Macaux le **Vendredi 6 Octobre 2023 de 6h00 à 20h00**.

**Article 2** : La vitesse sera limitée à 30km/h et si nécessaire un alternat par feux tricolores ou manuel.

**Article 3** : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera assurée par le demandeur.

**Article 4** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Directeur de l'entreprise TERIDEAL  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 03 Octobre 2023

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE**



Acte rendu exécutoire

le **03 OCT. 2023**